

	Nom du programme	Territoire d'application	Travaux reconnus	Taux subvention	Subvention maximale	Revenus du propriétaire	Évaluation municipale bâtiment	Entrepreneur exigé	Remarques	Fonds de subvention
Programme aide financière à la rénovation résidentielle, la restauration patrimoniale et la revitalisation commerciale de Saguenay	Volet A - Rénovation résidentielle Correction de défauts majeurs	Territoire de Saguenay pour les bâtiments construits avant 1971	Correction d'une défectuosité majeure URGENTE (anomalie ou défectuosité importante touchant un élément essentiel du bâtiment tel que fondations, murs extérieurs, toiture, portes, fenêtres ou structure qui constitue un danger réel ou une menace évidente et qui pourrait, si elle n'est pas corrigée, mettre en péril la pérennité du bâtiment, la santé ou la sécurité des occupants).	33 1/3 %	5 000 \$	N/A	N/A	OUI	Le montant des travaux ne peut dépasser 15 000 \$ matériel et main-d'œuvre toutes taxes incluses.	#VS-R-2020-18 225 000 \$
	Volet A - Rénovation résidentielle Aide à la rénovation pour premiers propriétaires	Voir les secteurs admissibles apparaissant au plan : «Aide à la rénovation pour premiers propriétaires»	Coût d'achat des matériaux destinés à la rénovation du bâtiment principal.	50 %	2 500 \$	N/A	N/A	NON	- Le bâtiment doit être utilisé à des fins d'habitation de type H1 isolée. - Le bâtiment doit avoir été construit avant le 1 ^{er} janvier 1980. - Le bâtiment doit être la première maison du (des) propriétaire(s)-occupant(s) sur le territoire de la Ville de Saguenay depuis 2002.	#VS-R-2020-18 115 000 \$
	Volet B - Restauration patrimoniale Bâtiments résidentiels	Territoire de Saguenay pour les bâtiments qui ont un statut patrimonial légal (niveau de protection 1 pour la Baie)	Travaux visant la remise en état ou le remplacement des composantes architecturales dans le respect des formes, des proportions et des matériaux d'origine.	50 % à 75 %	Jusqu'à 68 750 \$	N/A	N/A	OUI	Ce programme offre une bonification	#VS-R-2020-18 2 100 000 \$
	Volet B - Restauration patrimoniale Bâtiments non résidentiels			33 1/3 %	100 000 \$ / bâtiment et 50 % des frais professionnels ou génie pour un maximum de 10 000 \$ chaque	N/A	N/A	OUI	Le cumul des subventions reçues du ministère de la Culture et des Communications et de la Ville de Saguenay ne peut dépasser 100 % du coût des travaux admissibles.	#VS-R-2020-18 900 000 \$

Programme aide financière à la rénovation résidentielle, la restauration patrimoniale et la revitalisation commerciale de Saguenay	Volet C - Revitalisation commerciale	Voir les secteurs admissibles apparaissant au plan : « <i>Revitalisation commerciale</i> »	- La décontamination d'un bâtiment ou d'un terrain ou la démolition d'un bâtiment. - La construction ou l'agrandissement d'un bâtiment. - La réhabilitation d'un bâtiment existant. - La rénovation des façades.	50 % 20 000 \$ Nouveau logement ou 250 \$/ Mètre carré pour nouvel espace commercial 25 000 \$ Nouveau logement ou 500 \$ / Mètre carré pour nouvel espace 50 % Travaux et frais architecte	100 000 \$ / Bâtiment 75 000 \$ / Bâtiment 100 000 \$ / bâtiment 50 000 \$ / bâtiment (25 000 \$ par façades et 7 500 \$ / architecte)	N/A	N/A	OUI	Sont admissibles au présent volet, les bâtiments qui comportent (ou comporteront après les travaux) au moins un usage commercial de vente au détail ou de service. Le montant maximum pour le Volet C est de 175 000 \$.	#VS-R-2020-18 2 700 000 \$
	Volet C - Revitalisation commerciale Aménagement de locaux pour entreprises innovantes	Secteurs d'activités spécifiques ciblés PPU	Aménagement d'espaces de travail.	500 \$ / mètre carré	100 000 \$ / bâtiment	N/A	N/A	OUI		#VS-R-2020-18 300 000 \$

Programme société habitation Québec	P.A.D. Programme d'adaptation de domicile et remplacement d'équipements	Tout le territoire	Adaptation de logement pour personnes handicapées.	Jusqu'à 100 %	-16 000 \$ / personne handicapée minimum	Oui, pour aide additionnelle.	N/A	OUI	Ne pas avoir reçu de subvention PAD depuis 5 ans. La subvention est rattachée à la personne handicapée.	Ce programme est entièrement financé par la SHQ Fonds sur demande
	Programme Réno-Région PRR	Territoire non desservi par un réseau d'aqueduc ou d'égout	Rénovation de défektivité majeure seulement (enveloppe du bâtiment).	De 20 % à 95 %	Jusqu'à maximum 12 000 \$	1 personne ou couple : maximum 31 000 \$. 2-3 personnes : maximum 37 000 \$. 4-5 personnes : maximum 40 000 \$. 6 et + personnes : maximum 46 000 \$ Le revenu brut (total) de l'année précédente.	La valeur uniformisée de l'année précédente du bâtiment doit être inférieure à 115 000 \$.	OUI	Être propriétaire occupant d'un bâtiment résidentiel d'au plus 2 logements et peut avoir un usage commercial. Ne pas avoir reçu de Réno-Village depuis 10 ans ou de réparation d'urgence depuis 5 ans.	Ce programme est entièrement financé par la SHQ Fonds annuels
	PEA	Ensemble de Ville de Saguenay abritant un établissement d'affaire, de réunion ou de commerce et max. de 250 m. carré max. 10 à 60 personnes, etc.	Division 1 – Accès à l'établissement. Division 2 – Parcours sans obstacles à l'intérieur de l'établissement pour l'accès aux services et à la salle de toilette destinée à la clientèle. Division 3 – Utilisation de la salle de toilette destinée à la clientèle.	75 %	15 000 \$	N/A	N/A	OUI		Ce programme est entièrement financé par la SHQ Fonds sur demande
	Programme d'amélioration des maisons d'hébergement PAMH	Ensemble de Ville de Saguenay	- Sécurité incendie; - Électricité, plomberie; - Chauffage; - Sécurité de la clientèle; - Accessibilité personnes handicapées; - Espace pour jeunes; - Espace fonctionnalité; - Etc.	100 %	Selon dispositions particulières	N/A	N/A	OUI		Ce programme est entièrement financé par la SHQ Sur demande SHQ

Programme conjoint partenaire	PROGRAMME rénovation QUÉBEC Saguenay #VS-R-2017-98 Partenaire S.H.Q.	Les dossiers sont classés par date d'inscription sur la liste unique zone ou hors-zone peu importe l'arrondissement	# II-1 : Rénovation résidentielle (défectuosité majeure exigée). # II-2 : Construction résidentielle (ajout logement). # II-3 : Recyclage.	50 %	Nombre de logements \ subvention maximum pour la rénovation 1 – 25 000 \$ 2 – 35 000 \$ 3 – 40 000 \$ 4 – 50 000 \$ 5 – 60 000 \$ 6 – 70 000 \$ 7 – 80 000 \$ 8 – 90 000 \$ 9 – 100 000 \$ 10 et + – 110 000 \$	N/A	N/A	OUI	Tous les bâtiments situés sur le territoire de la Ville de Saguenay construits avant le 1 ^{er} janvier 1971 avec usage résidentiel.	Ce programme est financé à parts égales par la Ville de Saguenay et la SHQ Fonds annuels Délai de plus de 4 ans d'attente
	Aide-conseil à la rénovation patrimoniale Partenaire MCC	Tout le territoire	Consultation gratuite d'un architecte, afin d'orienter le propriétaire dans son projet de rénovation extérieure.	Aucune aide financière	0 \$	N/A	N/A	NON	Bâtiment construit avant le 1er janvier 1960.	Ces honoraires professionnels sont financés par la Ville de Saguenay et le MCC Fonds disponible

Mise à jour : 2020-06-10

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure de la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.